

LE CHEF DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE,

AMPLIATIONS :

PRESIDENCE..... 20
 MFAE..... 5
 DGF..... 2
 DB..... 6
 DC..... 2
 SGG..... 4
 SODATOURISME..... 1
 JORD..... 1

VU l'ordonnance n°1/GPRD. du 28 Octobre 1963, portant suppression d'institutions et constitution du Gouvernement Provisoire;

VU l'ordonnance n°2/GPRD. du 4 Novembre 1963, fixant la composition des cabinets ministériels;

LE Conseil des Ministres entendu;

ECRETE :

ARTICLE 1.- Est autorisée l'ouverture au Budget Annexe de l'Office du Tourisme Exercice 1963 chapitre II Article 4 d'un crédit supplémentaire de francs CINQ CENT MILLE (500.000) en vue du mandatement de la participation de l'Office du Tourisme du Dahomey à l'acquisition de locaux pour l'Office Inter-Etats du Tourisme Africain à PARIS.

ARTICLE 2.- Cette ouverture de crédit porte à VINGT TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE (23.500.000) Frs le montant des prévisions de dépenses du Budget Annexe de l'Office du Tourisme Exercice 1963 -

ARTICLE 3.- Les prévisions de recettes du Budget Annexe de l'Office du Tourisme Exercice 1963 sont modifiées comme suit :

Chapitre	Art.	Nomenclature budgétaire	Anciennes prévisions	Nouvelles prévisions	Plus-value de recettes
II	1	Subventions diverses Subvention du Budget National	15.000.000	15.500.000	500.000

ARTICLE 4.- La plus-value de recette de CINQ CENT MILLE (500.000) Frs porte à VINGT TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE (23.500.000) Frs le montant des prévisions de recettes du Budget 1963 de l'Office du Tourisme -

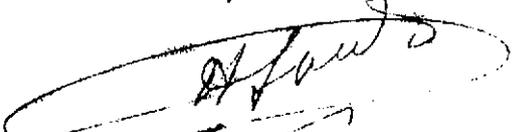
ARTICLE 5.- Le crédit supplémentaire dont l'ouverture est autorisée par l'article 1er du présent décret est gagée par la plus-value de recettes de 500.000 Frs ci-dessus -

ARTICLE 6.- Le présent décret sera soumis à la ratification de l'Assemblée Nationale conformément aux dispositions de l'article 42 de la loi des finances n°62-38 du 31 Décembre 1962.

Il sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

COTONOU, le 13 Décembre 1963

VU :
 Le Ministre d'Etat
 Chargé des Finances et
 des Affaires Economiques,


Colonel Christophe SOGLO

VU :
 Le Contrôleur Financier,